L'ENVIRONNEMENT

LES AGISSEMENTS DE L'HYDRO DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES DOMMAGES ÉCOLOGIQUES

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement, et je l'en ai prévenu. Étant donné que la Direction générale des eaux intérieures du ministère de l'Environnement a certaines responsabilités touchant l'application régulière du Traité du Columbia, le ministre est-il au courant des mesures apparemment irresponsables qu'a prises l'Hydro de la Colombie-Britannique en régularisant le niveau des eaux du lac Arrow supérieur ce qui a eu pour effet de détruire les plages de Nakusp, d'en ruiner l'industrie touristique et d'y créer de vastes plaines boueuses qui, sous l'action des vents dominants, sont devenues de vastes cuvettes de poussière?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Je remercie le député d'avoir eu l'obligeance de me prévenir de son intention de sa question. Ma réponse se divise en deux parties: d'abord, la responsabilité de mon ministère, et deuxièmement, pourquoi le niveau des eaux du lac Arrow supérieur est si bas. En ce qui concerne la première partie de la question, la compagnie d'électricité de la Colombie-Britannique a été désignée aux termes du Traité de 1964 du Columbia comme l'organisme canadien chargé de surveiller le fonctionnement des réservoirs d'eau au Canada. Le bureau technique permanent du Traité du Columbia est chargé de veiller à ce que les activités de l'Hydro de la Colombie-Britannique soient conformes aux engagements que le Canada a pris dans le cadre du traité. La Direction générale des eaux intérieures du ministère de l'Environnement assure les services de soutien techniques et d'ingénierie dont le bureau a besoin.

Quant au bas niveau des eaux du lac Arrow supérieur, il s'explique par la crue des eaux qui a été très faible en raison du peu de neige tombée dans le sud de la Colombie-Britannique et de la sécheresse qui a sévi dans l'ouest de l'Ontario, sur toutes les Prairies et jusqu'au sud de cette province. Le niveau des eaux du lac Arrow supérieur est plus élevé qu'il ne l'était à pareille date en 1973, mais la situation demeure inquiétante.

M. Brisco: Je remercie le ministre de sa réponse. Je sais que les amoncellements de neige sont exceptionnellement faibles cette année, mais le niveau du lac Kootenay qui relève de la Commission mixte internationale ne s'en est pas ressenti. Je voudrais donc savoir si le ministre va faire quelque chose à propos de l'interprétation du traité du Columbia et s'il songe à le renégocier afin de mieux protéger les intérêts canadiens.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, je vais très certainement prendre toute mesure que la loi nous permet de prendre. Quant à la suggestion du député, je ne saurais y répondre à brûle-pourpoint. Il faudrait que j'examine tous les faits.

L'INDUSTRIE

LA CESSION À WHITE INDUSTRIES DE LA MARQUE DE COMMERCE DE LA WESTINGHOUSE AMÉRICAINE

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et

Questions orales

du Commerce à propos de la décision qu'a prise la société américaine Westinghouse. Elle a en effet donné la préférence à la White Industries sur CAMCO pour l'utilisation de sa marque de commerce. Le gouvernement s'est attaché à favoriser la création d'usines de production canadiennes et la rationalisation de l'industrie de l'électro-ménager; c'est d'ailleurs pour cela qu'il a aidé CAMCO, qui est une nouvelle société. Par conséquent, j'aimerais demander au ministre s'il compte contester cette décision ou s'il compte charger l'Agence d'examen de l'investissement étranger d'intervenir, car cette décision constitue un obstacle majeur à la conversion d'entreprises étrangères en entreprises canadiennes et que la marque de commerce joue un rôle crucial à cet égard.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, il s'agit d'un problème extrêmement complexe que celui des marques de commerce. Malheureusement il ne semble pas que j'aie le pouvoir d'intervenir à ce moment-ci, puisqu'il s'agit d'une transaction tout à fait légale aux termes de la loi actuelle, par laquelle le nom de Westinghouse a été vendu à la société White. Toutefois, nous étudions présentement la situation, savoir s'il n'y aurait pas lieu d'apporter des modifications aux lois, pour qu'à l'avenir cette situation ne se reproduise pas.

• (1500)

[Traduction]

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, étant donné que c'est un grave problème et que le ministre se propose de modifier la loi, peut-il nous dire quand il pourrait nous faire part ou faire part à la Chambre de ces amendements?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, je ne sais pas à quel moment nous pourrons faire une annonce à ce sujet, si nous en faisons une. Je veux tout simplement informer la Chambre de ma préoccupation vis-à-vis de la nature de ce problème, qui change un peu les habitudes commerciales et traditionnelles au Canada.

[Traduction]

LES TRANSPORTS

LE NAUFRAGE DU «WILLIAM CARSON»—DEMANDE D'ENQUÊTE JUDICIAIRE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports à propos des graves accusations que le secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national a portées concernant le naufrage du navire du CN, le William Carson, lorsqu'il a déclaré que le déploiement actuel des brise-glaces était scandaleux et que le naufrage du William Carson en était un exemple. Ce sont des accusations sérieuses que le secrétaire a portées il y a plus d'une semaine et je voudrais savoir si le ministre a l'intention d'ouvrir une enquête sur les circonstances qui entourent ce naufrage?